

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON FAVORISANT TOUTS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULZ.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau du Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULZ, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec  
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT :  
\$1 PAR AN

Et la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT  
\$1 PAR AN

## SOMMAIRE.

**Recus de la Semaine :** Centre porté par Mgr l'Archevêque de Québec, contre la brochure "La source du mal au Canada, par un catholique."—Les plus grandes églises du monde.—Renseignements sur la Baie-des-Chaleurs; la paroisse de Carleton dans la Baie-des-Chaleurs.—Le Révd Père François Cazeau, jésuite, décédé.

**Causerie Agricole :** Culture des bois et forêts.—Semis, plantation et repeuplement des bois en massifs.—Semis et plantations.

**Sujets divers :** Culture du noyer (Suite); du semis en pépinière; du choix des semences; du sol de la pépinière; méthodes du semis.—L'écrouissage du lait par le système "centrifuge," extrait d'un rapport du professeur Fjord, à la Société d'agriculture du Danemark, traduit du Danois par M. S. M. Barré.—Le reboisement.—La vache dans son étable.

**Choses et autres :** L'embellissement des propriétés par la plantation des arbres.—La richesse et l'économie.—Le travail.

**Recettes :** Prescriptions pharmaceutiques pour les chevaux.—Brevages pour rétablir les forces.—Brevages sudorifiques contre le farcin et la gale.

**A nos lecteurs.**—Nous publierons au prochain numéro de la Gazette des Campagnes, la suite de l'article: "L'écrouissage du lait par le système centrifuge."

Une correspondance sous le titre "La Baie-des-Chaleurs comme pays agricole" est remise à quinze jours.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

"L'élevage du cheval;" des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Les veillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossaye.—Prix 25 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Gauvreau, éc., N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.

"Le monton," traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, éc., arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.

"Le vétérinaire pratique" traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart.—Prix 60 cts.

## REVUE DE LA SEMAINE

**Censure contre la brochure "La source du mal de l'époque au Canada, par un catholique."**—Cette brochure, condamnée par Mgr Fabre, évêque de Montréal, vient de l'être par Mgr l'Archevêque de Québec. Sa Grandeur porte contre cet ouvrage la censure et les défenses suivantes :

1. Je défends de garder, de lire, de prêter la susdite brochure intitulée: *La source du mal de l'époque au Canada, par un catholique.*

2. Sous peine de suspension *ipso facto* tout membre du clergé de l'Archidiocèse devra, dans les vingt quatre heures qui suivront la réception de la présente circulaire, jeter au feu la susdite brochure que je condamne en vertu de la dixième règle de l'index.

3. Les laïques de l'Archidiocèse qui ont ou qui auront entre les mains la susdite brochure devront également la jeter au feu dans les vingt quatre heures après la connaissance reçue de la présente circulaire, et cela sous peine de faute grave.

4. L'absolution de la suspension et de la faute grave ci-dessus est réservée à l'Archevêque et à ses Grands Vicaires résidents dans l'Archidiocèse.

5. La partie de la présente circulaire qui concerne cette brochure sera lue au prône des paroisses de la ville de Québec le premier dimanche après réception et publiée authentiquement dans les journaux.

— La plus grande église du monde est celle de Saint-Pierre à Rome; elle peut abriter 45,000 hommes. Le dôme de Milan en contient 37,000; Saint-Paul à Rome 32,000; le dôme de Cologne 30,000. Puis viennent l'église de Saint-Paul à Londres, et celle de Pétronius à Boulogne, avec de la place pour 25,000 dans chacune. Le Hagia Sophia à Constantinople, maintenant entre les mains des Turcs comme mosquée de Sophie, peut recevoir 23,000 hommes; Saint-Jean de Latran à Rome, 22,000; Notre-Dame de Paris, 21,000; le nouveau dôme de New-York, 17,000; la cathédrale de Pise et celle de Saint-Etienne à Vienne, chacune